



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-08**

Séance Publique du jeudi 21 octobre 2021

La séance est ouverte à 20 heures 30 par Monsieur Patrick BASTIAN, Maire d'Etercy.

**Étaient présents :** M. Patrick BASTIAN, Maire – Mmes Caroline BELLON, Vanessa CAP, Françoise DUVERNET, Sophie GERACI, Sophie LEBRUN, Claire MUGNIER, Patricia MIEGE-PETELAT, MM. Florent DUMAS, Manuel NEVES, Guillaume SERVETTAZ.

**Étaient absents représentés :** pouvoir de Mme Elisabeth NOBLET à Mme LEBRUN, de M. Dominique BOURLÈS à M. le Maire.

*Madame Caroline BELLON a été élue secrétaire de séance*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 2021/07 du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, M. le Maire demande à l'assemblée s'il peut rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 2021-08/67 Aménagement d'une partie de la route d'Hauteville : convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien entre le Département de Haute-Savoie et la Commune d'Etercy
- 2021-08/68 Aménagement d'une partie de la route d'Hauteville, convention de financement avec le SYANE 74

Ainsi que surseoir au point à l'ordre du jour suivant : 2021-08/65 Fixation de la durée du temps de travail pour les employés communaux, car étant dans l'attente de précisions de la part des services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de M. le Maire.

### **Présentation du rapport de la Communauté de Communes Rumilly Terre Savoie relatif au Schéma de Cohérence Territoriale**

M. le Maire donne lecture du rapport de la Communauté de Communes Rumilly Terre Savoie relatif au Schéma de Cohérence Territoriale.

M. DUMAS s'interroge sur l'obligation de logements à produire ensuite sur la commune et des contraintes qui pourraient en découler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte dudit rapport.

### **Rapport sur le Prix et la Qualité de Service, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif - synthèse 2020**

M. le Maire donne lecture du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif - synthèse 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte dudit rapport.

## **Rapport sur le Prix et la Qualité de Service, prévention et valorisation des déchets - synthèse 2020**

M. le Maire donne lecture du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service, prévention et valorisation des déchets - synthèse 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte dudit rapport.

### **1) 2021-08/60 Réorganisation des Commissions municipales permanentes suite à la démission d'un Adjoint**

M. le Maire rappelle que, lors de sa séance du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a constitué plusieurs commissions municipales, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Or, M. Jean-Claude RICHARD, Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Urbanisme, vice-président de la commission afférente, est démissionnaire depuis le 16 septembre 2021, date d'acceptation de sa démission par M. le Préfet. Il convient donc de modifier les commissions en conséquence.

Il convient également de radier de celles-ci M. Julien STORTI, conseiller municipal, démissionnaire depuis le 18 mars 2021.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

A l'unanimité,

**CONSERVE** la composition des commissions municipales instaurées lors de sa séance du 11 juin 2020 en prenant en compte les deux démissions nommées ci-avant,

Par 12 voix pour et 1 abstention (M. NEVES),

**NOMME** M. Manuel NEVES en tant que nouveau vice-Président de la Commission Travaux et Urbanisme compte-tenu de la démission de M. RICHARD,

A l'unanimité,

**DIT** que les commissions municipales sont désormais composées comme suit :

#### **Commission Travaux et Urbanisme**

Vice-président M. NEVES, Mmes et MM. DUMAS, MUGNIER, SERVETTAZ.

#### **Commission Vie Scolaire, Vie Sociale, Vie Associative**

Vice-présidente Mme MIEGE-PETELAT, Mmes BELLON, CAP, GERACI, LEBRUN, MUGNIER.

#### **Commission Développement Durable et Environnement**

Vice-présidente Mme DUVERNET, Mmes et MM. LEBRUN, NEVES, NOBLET.

#### **Commission Numérique et Communication**

Vice-président M. BOURLÈS, Mmes et MM. CAP, DUMAS, NOBLET.

#### **Commission Finances**

Vice-présidente Mme DUVERNET, Mmes et MM. BOURLÈS, MIEGE-PETELAT.

### **2) 2021-08/61 Subvention à l'école d'Etercy pour un projet de classe de neige**

La directrice de l'école, Mme Frédérique ROSSI, a présenté un projet de classe de neige à M. le Maire pour la classe de CM1/CM2 du 07 au 11 février 2022 au Plateau des Glières.

Le nombre d'élèves de la commune d'Etercy concernés par ce projet est de 22 élèves.

Le coût prévisionnel de ce séjour s'élève à un budget total de 3 580,00 €.

Mme la Directrice sollicite la commune pour une participation à ce projet afin d'alléger le coût pour les familles.

Le Conseil Départemental 74 participe également pour un même montant par élève que la commune d'Etercy, soit 70 € par élève.

Le Conseil Départemental 74 peut ainsi octroyer une aide à l'école d'Etercy à condition que la commune participe à hauteur équivalente, soit 1 540,00 € pour ce projet.

La subvention sera versée à la coopérative scolaire et budgété au BP 2021 au compte 6574, subventions communales.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

Par 12 voix pour et 1 abstention (M. NEVES),

**ATTRIBUE** une participation financière de 70 € par enfant et par jour, pour une durée de cinq jours, soit 1 540,00 €, pour le projet de classe de neige de l'école d'Etercy,

**DEMANDE** qu'un compte rendu soit communiqué en fin de classe de neige.

**3) 2021-08/62 Décision Modificative n° 3**

Afin de permettre le financement de la classe de neige pour l'école d'Etercy, soit une subvention de 1 540,00 €, il convient de prévoir une Décision Modificative n° 3 car les crédits sont insuffisants sur la ligne budgétaire 6574.

Il convient d'abonder à la section 6574 « subventions communales » comme suit :

Section Fonctionnement				
DEPENSES				
Articles	Désignations	BP 2021	DM 3	MONTANTS ACTUALISES
6574	Subv. Fonct. Person. Droit privé	3 500,00 €	1 000,00 €	4 500,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	19 891,54 €	- 1000,00 €	18 891,54 €
TOTAL entre les sections		23 391,54 €	0 €	23 391,54 €
TOTAL dépense Fonctionnement		<b>667 225,33 €</b>	<b>0 €</b>	<b>667 225,33 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

Par 12 voix pour et 1 abstention (M. NEVES),

**APPROUVE** les modifications des écritures comptables ci-avant indiquées au Budget Principal 2021 de la Commune d'ETERCY.

**4) 2021-08/63 Modification du règlement périscolaire, tarif des PAI sur le temps du goûter**

Le Conseil Municipal a instauré, lors de sa séance du 20 juillet dernier, un règlement unique pour la restauration et la garderie périscolaire.

Ce règlement prévoit, pour les enfants présentant des allergies alimentaires, l'établissement d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et un tarif adapté s'ils amènent leurs propres repas en cantine, soit un tarif forfaitaire de 1,50 € pour le temps de cantine, entre 11h30 et 13h20.

Le règlement précise également que les enfants faisant l'objet d'un PAI peuvent apporter leurs propres goûters, mais sans préciser le tarif de la prestation, soit entre 16h30 et 17h30.

Il convient donc d'y remédier.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

A l'unanimité,

**MODIFIE** le Règlement Périscolaire en précisant, pour la partie Garderie, que les enfants faisant l'objet d'un PAI peuvent apporter leurs propres goûters et qu'un forfait de 1,50 € sera facturé à la famille pour le temps d'animation entre 16h30 et 17h30,

**APPROUVE** le Règlement Périscolaire ainsi modifié pour l'année scolaire 2021/2022.

**5) 2021-08/64 Etude de zone de chalandise en vue de créer un commerce « multiservice », convention de projet tuteuré en entreprise avec l'IUT d'Annecy**

La Commune d'Etercy s'agrandit et M. le Maire propose d'étudier l'opportunité de créer un commerce « multiservice » afin de répondre à la demande de nombreux habitants.

Au préalable, il convient de réaliser une étude de zone de chalandise.

L'Université Savoie Mont-Blanc IUT d'Annecy propose de réaliser cette étude en la confiant à des étudiants, encadrés par une enseignante, suivi d'un mémoire ayant une valeur probante auprès d'un établissement bancaire afin de financer l'éventuel projet.

L'étude se déroulera pendant l'année universitaire 2021/2022, sur une période à définir.

Le coût de cette étude est de 400 €. Également, une assurance Responsabilité Civile devra être souscrite par la Commune d'Etercy.

Mesdames GERACI, MIEGE-PETELAT et CAP se chargeront de rencontrer l'enseignante référente du projet et les étudiants de l'IUT d'Annecy afin de présenter, de définir les objectifs de la commune et d'initier le projet.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'étude de zone de chalandise pour la Commune d'Etercy,

**APPROUVE** la proposition d'étude par l'Université IUT d'Annecy par des étudiants pour un coût de 400 €,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention afférente.

**6) 2021-08/65 Aménagement de la route d'Hauteville, section comprise entre la route de la Fruitière et la route des Frasses – résultat de la consultation et choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal d'Etercy a approuvé, le 17 juin dernier, le programme de travaux pour la réfection et l'aménagement d'une partie de la route d'Hauteville, pour la section comprise entre la route de la Fruitière et la route des Frasses.

La consultation pour cet aménagement a eu lieu du 10 au 30 septembre 2021 dans le cadre du groupement de commande avec le SYANE, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 juillet dernier.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le vendredi 15 octobre dernier afin d'émettre un avis sur le choix des entreprises.

Après analyse des offres par le Maître d'Œuvre Cabinet Longeray pour la Commune d'Etercy (lot 1) et par Géoprocess pour le SYANE (lots 1 et 2), les candidats retenus sont les suivants, par lot :

**LOT N°1 (Commune d'Etercy) : Travaux de Structure et Réseaux :**

Groupement entreprises EUROVIA ALPES SAS et MITHIEUX TP, pour un montant de 619 905,74 € HT

Valeur technique : 10.00, pour une note finale de 10.00

**LOT N°1 (SYANE) : Travaux de Structure et Réseaux :**

Groupement entreprises EUROVIA et MITHIEUX, pour un montant de 118 199,90 € HT

Valeur technique : 10.00, pour une note finale de 10.00

Pour un montant total pour le lot 1 de 738 105,64 € HT

**LOT N° 2 (SYANE) : Eclairage Public – Génie Electrique :**

Entreprise PORCHERON FRERES pour un montant de 110 748,20 € HT

Valeur technique : 10.00, pour une note finale de 10.00

**Soit un coût global de 848 853,84 € HT.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de choix du groupement d'entreprises pour la réalisation des travaux aménagement de la route d'Hauteville, section comprise entre la route de la Fruitière et la route des Frasses, pour le lot 1, Commune d'Etercy,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire le marché de travaux à intervenir avec le groupement d'entreprises retenu suivant :

Groupement entreprises EUROVIA ALPES SAS, sise 80, route des Ecoles – Brassilly 74330 POISY et MITHIEUX TP, sise 3, rue des Frères de Montgolfier BP 30038 74602 SEYNOD Cedex pour un montant de 619 905,74 € HT soit 743 886,89 € TTC,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes.

**7) 2021-08/66 Aménagement d'une partie de la route d'Hauteville : convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien entre le Département de Haute-Savoie et la Commune d'Etercy**

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une partie de la route d'Hauteville, RD 238, le Conseil Départemental de Haute-Savoie propose une participation financière fixée à 80% du coût HT des travaux ainsi qu'une participation à hauteur de 100% pour la reprise du revêtement de chaussée en mauvais état.

A ce titre, la participation financière du Département s'élève à 331 973,02 € HT concernant les travaux estimés à 782 615,83 € TTC, et qui viendra en complément de la subvention de 64 009 € HT de CDAS.

Afin de définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cette opération, un projet de convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien a été établi.

Il convient que le Conseil Municipal approuve ladite convention.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien établie par le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour le projet d'aménagement de la route d'Hauteville,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à solliciter les versements d'acomptes comme défini à l'article 8 de ladite convention.

**8) 2021-08/67 Aménagement d'une partie de la route d'Hauteville, convention de financement avec le SYANE 74**

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE 74) va réaliser, pour la partie qui le concerne, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Aménagement de la route d'Hauteville »,

d'un montant global estimé à 318 168,03 €

avec une participation financière communale s'élevant à 170 620,02 €  
et des frais généraux s'élevant à 9 545,00 €

Afin de permettre au SYANE 74 de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune d'Etercy approuve la répartition financière proposée et s'engage à verser au SYANE 74 sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :  
d'un montant global estimé à 318 168,03,00 €  
avec une participation financière communale s'élevant à 170 620,02 €  
et des frais généraux s'élevant à 9 545,00 €

**S'ENGAGE** à verser au SYANE 74 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 7 636,00 €, sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE 74 de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**S'ENGAGE** à verser au SYANE 74 les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune d'Etercy, sur la base des 80 % de ladite participation, soit 136 496,02 €.

Le règlement de la première annuité interviendra le 1er janvier 2022 aux conditions fixées par le SYANE 74 et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.

Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération et sera réglé par la Commune d'Etercy sur ses fonds propres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Patrick BASTIAN

Le Secrétaire de séance  
Caroline BELLON